



MISE EN PLACE CONCERTÉE DE L'EMI AU SEIN DE L'EPLÉ ; REGARDS DE PROFESSEURES DOCUMENTALISTES

Enjeu démocratique majeur et priorité nationale¹ l'Éducation aux médias et à l'information concourt au développement des compétences du XXI^e siècle² (*esprit critique, créativité, communication et collaboration*) identifiées par la Commission européenne et des organismes internationaux (l'OCDE, l'Unicef, le Conseil de l'Europe)³.

Cette « éducation à » fondamentale est inscrite dans la *loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013*⁴ et déclinée dans les programmes d'enseignement et dans *Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture*⁵ ainsi que dans les parcours éducatifs depuis 2015.

La récente Circulaire *Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information*⁶ et le *Vademecum éducation aux médias et à l'information*⁷ viennent respectivement définir les modalités de son déploiement en académie et replacer l'EMI *au cœur du projet éducatif et des enseignements*. La finalité de ces documents est que chacun des acteurs concernés, personnels d'encadrement, enseignants et personnels éducatifs de l'EPLÉ dispose des connaissances, compétences et moyens pour contribuer au « parcours » d'éducation aux médias et à l'information de l'élève.

Comme le souligne notamment le *Vademecum éducation aux médias et à l'information*, l'EMI est déjà bien ancrée dans les pratiques d'enseignement du professeur documentaliste. Elle est clairement inscrite dans ses missions. Celui-ci *contribue au développement de l'esprit critique face aux sources de connaissance*

¹ Renforcement de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique. Communiqué de presse. Ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Janvier 2022. En ligne : <https://www.education.gouv.fr/renforcement-de-l-education-aux-medias-l-information-et-la-citoyennete-numerique-327020>

² Les compétences du XXI^e siècle ; des systèmes éducatifs en évolution. Archi Classe. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En ligne : <https://archiclasse.education.fr/Les-competences-du-21e-siecle>

³ *Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information*. Circulaire du 24-1-2022 publiée au B.O.EN n°4 du 27 janvier 2022. En ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

⁴ Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. En ligne : <https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>

⁵ *Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information*. Circulaire du 24-1-2022 publiée au B.O.EN n°4 du 27 janvier 2022. En ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

⁶ *Vademecum éducation aux médias et à l'information*. Janvier 2022. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. En ligne : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>

⁷ *Vademecum éducation aux médias et à l'information*. Janvier 2022. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. En ligne : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>



*et d'information et prend en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves et inscrit son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information.*⁸ Ainsi, en sa qualité de maître d'œuvre de la politique documentaire de l'établissement et par son expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication, il est une ressource essentielle dans la mise en œuvre collégiale de l'EMI au sein de l'EPLE.

En effet, *l'EMI n'est ni une discipline ni une éducation autonome, c'est une approche contextuelle destinée à éclairer, sous un angle particulier, des problématiques diverses rencontrées, par ailleurs, par les disciplines enseignées à l'école, au collège et au lycée*⁹. Cette approche "a-disciplinaire" semble parfois être un frein à sa généralisation à l'ensemble des enseignements. Dans les faits, le constat que nous faisons est que c'est principalement le professeur documentaliste qui la met en œuvre seul au CDI ou en co-animation ponctuelle avec les enseignants volontaires notamment lors des temps forts de l'EMI, à l'occasion de la Semaine de la Presse et des Médias, par exemple.

Nous nous sommes donc interrogées sur le regard que portent les autres acteurs de l'EPLE - chefs d'établissement, CPE, enseignants de disciplines - sur l'éducation aux médias et à l'information et sur les facteurs limitants à une généralisation de l'EMI. Sont-ils impliqués dans l'EMI ? Comment s'en emparent-ils ? Quels sont les freins à leur investissement dans ce domaine ? Que savent-ils du rôle du professeur documentaliste ? Que peut-il apporter ? Nous avons également voulu comprendre quelles perceptions les professeurs documentalistes ont du regard porté sur leur rôle dans l'EMI par ces acteurs.

Pour obtenir des réponses à ces questionnements, nous avons opté pour des entretiens, ce qui nous a permis de poser des questions ouvertes et d'avoir des réponses argumentées, contextualisées. Nous voulions aussi pouvoir rebondir sur les réponses, approfondir certains points, préciser les questions si besoin.

L'exercice a toutefois rencontré des limites.

La première difficulté fut contextuelle. En effet, la situation sanitaire très compliquée au mois de janvier et février (période prévue pour les entretiens) nous a obligées à annuler certains entretiens en présentiel. Nous avons donc eu certains

⁸ Les missions des professeurs documentalistes. Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 publiée au B.O.EN n°13 du 30 mars 2017. En ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

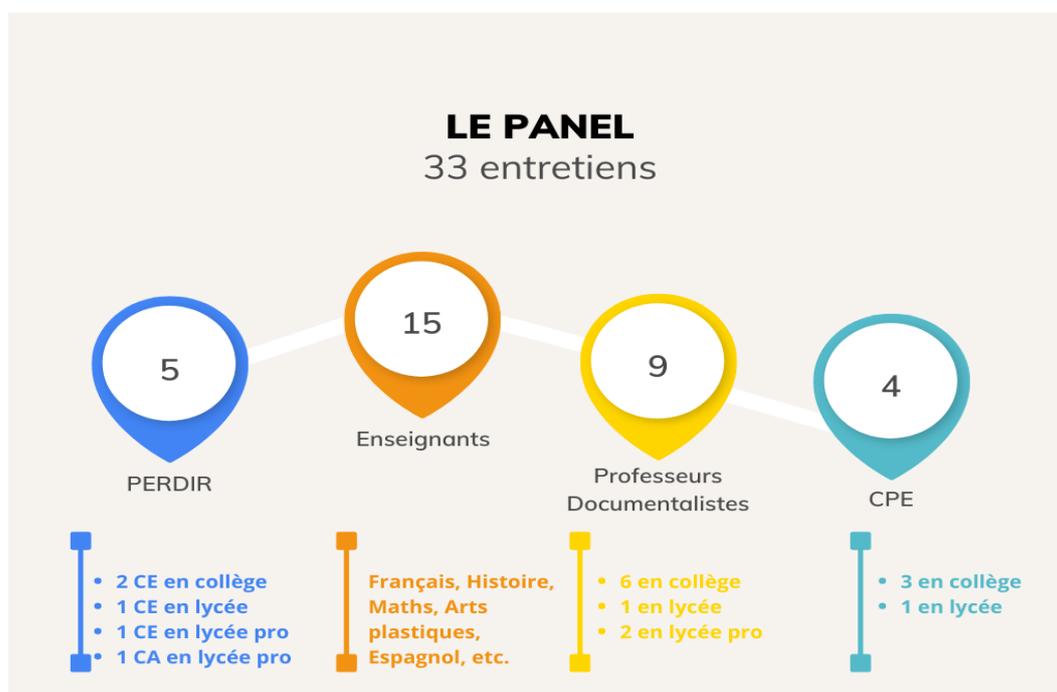
⁹ Vademecum éducation aux médias et à l'information. op.cit. p 31

échanges par téléphone ou par mail. Nous y avons donc perdu de la réactivité face aux réactions des personnes interrogées à l'énoncé de la question.

La deuxième difficulté qui a émergé semble être révélatrice d'une méconnaissance de cette "éducation à" qui par son caractère transversal implique l'ensemble des acteurs pédagogiques et éducatifs de l'EPL. En effet, nous nous sommes heurtées à quelques réticences de certains personnels qui ne souhaitaient pas consacrer de temps à un échange sur l'EMI.

LES ENTRETIENS

Malgré les difficultés précédemment citées, le panel final s'est avéré assez significatif puisque nous avons pu interroger 33 personnels au total dans les cinq académies participant au TraAM en documentation - Créteil, Grenoble, Guyane, Lille, Versailles.



Nous avons créé une trame pour les entretiens avec des questions portant sur :

- la connaissance des textes parus récemment sur l'EMI
- le rapport général de l'établissement avec la mise en place de l'EMI (mention dans le projet d'établissement et/ou la politique documentaire, discussion au sein des différentes instances de l'EPL)



- le rapport personnel de l'intéressé avec l'EMI (ses compétences, son niveau de formation)
- son rapport pédagogique à l'EMI (comment l'évalue-t-il, comment le situe-t'il dans son programme de discipline)
 - les freins constatés pour sa mise en place
 - les leviers envisagés pour sa généralisation

Voici quelques résultats précisés ici :

Sur la mobilisation de tous les acteurs

- Les professeurs documentalistes sont cités quasi systématiquement comme étant des acteurs clés sur lesquels on peut compter, notamment pour leurs compétences liées à l'EMI. Pour autant, les entretiens révèlent qu'ils ne sont pas dans les faits sollicités à la hauteur de ce que ces déclarations pourraient laisser attendre.
- Pour la mobilisation des enseignants, les principaux leviers mentionnés sont le conseil pédagogique ou les conseils d'enseignements.
- Les chefs d'établissement mettent en avant la possibilité d'organiser des FIL¹⁰ ou des ANT¹¹ sur le sujet de l'EMI. « *Il y a une méconnaissance de cet enseignement, l'organisation d'un FIL serait un levier* ».
- Concernant la mobilisation des élèves, sont mentionnés le CVC ou CVL, instances très investies par les CPE ou les professeurs documentalistes. « *Il faut passer par les élèves élus pour constituer un noyau et faire effet boule de neige.* » « *Il faut qu'ils soient acteurs* ».
- Les assistant.e.s sociales et infirmier.e.s scolaires ne sont pas cités. Ce sont les grands oubliés de l'EMI.
- Les personnels interrogés soulignent enfin que « *les parents ont du mal à pousser les portes de l'école, ce n'est pas simple.* » « *C'est un public difficile à mobilier sauf s'il s'agit du travail de leur propre enfant* ».

¹⁰ Formation d'initiative locale

¹¹ Aides négociées de territoire

Sur les freins observés, cinq thématiques reviennent particulièrement



Sur la formation des acteurs

En dehors des professeurs documentalistes, les enseignants ne se sentent pas suffisamment formés. Ils déclarent faire avec les quelques compétences acquises de manière autonome mais ne voient pas comment ils pourraient trouver le temps de se former et de réfléchir à de vraies progressions en plus de tout ce qu'ils font déjà dans leur discipline.

Sur l'évaluation de l'EMI

Les compétences EMI, même quand elles sont intégrées lors de séances pédagogiques, ne sont pour autant pas vraiment évaluées. On leur préfère « les compétences disciplinaires ». « Oui j'évalue, mais je fais focus sur les compétences du BAC. » ; « Je ne l'évalue pas, sauf si par hasard ça colle avec une compétence du référentiel de ma discipline. »

Sur la formalisation de l'EMI

On constate peu ou pas de formalisation concertée de l'EMI dans les documents pédagogiques de l'établissement.

PRÉSENCE DE L'EMI DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DANS LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Sur 28 personnes questionnées à ce sujet

Seulement 3 disent que l'EMI y est cité

"J'en suis *partie prenante* (prof doc) au même titre que *les autres enseignants* avec qui je monte des *projets* autour de et avec cette *perspective*."



POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Sur 7 personnes questionnées à ce sujet

Seulement 2 disent que l'EMI y est cité

"Ce serait *essentiel*, cela donnerait de la *cohérence* et une impulsion à la *démarche collective* de l'établissement."

L'IDÉE DU GUIDE

L'analyse des résultats de ces entretiens nous a rapidement conduites à imaginer un outil sous forme de guide pratique qui permettrait aux différents acteurs d'un établissement scolaire de situer leur rôle dans cet enseignement transversal et de s'en emparer de manière simple.

Nous nous sommes également questionnées sur la manière de valoriser le rôle du professeur documentaliste et de s'appuyer sur l'expertise de ce référent incontournable de cette « éducation à ». Par sa triple mission d'enseignement, d'acteur de l'ouverture culturelle, éducative et professionnelle de l'établissement et de maître d'œuvre de la mise à disposition des ressources, le professeur documentaliste se place assurément en interlocuteur privilégié dans le domaine de l'EMI.

Nous espérons que ce [Guide pratique pour une mise en œuvre concertée d'une Éducation aux médias et à l'information](#) atteindra ses objectifs. Il conçoit la politique documentaire comme outil de pilotage à la mise en œuvre de parcours d'éducation aux médias cohérents au bénéfice de tous les élèves d'un EPLE. Il



propose de ce fait des points d'appui, d'organisation et de coordination de la progressivité des apprentissages pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.

En conséquence, sa large diffusion sur les sites institutionnels ainsi qu'auprès des professeurs documentalistes, permettrait que ces derniers s'en fassent les ambassadeurs auprès des équipes de leurs établissements - direction, équipes pédagogiques et éducatives.

Cela contribuerait, *in fine*, à assurer à tous les acteurs de l'EPLÉ une meilleure connaissance des leviers à actionner pour que l'EMI se déploie efficacement dans chaque établissement.

Article rédigé dans le cadre des TraAM en documentation 2021-2022 par les référentes :

- *Myriam Asselin de Beauville, professeure documentaliste dans l'Académie de Guyane,*
- *Farah-Fleur Guillot, professeure documentaliste dans l'Académie de Grenoble,*
- *Caroline Jan, professeure documentaliste dans l'Académie de Versailles,*
- *Ludivine Sari-Hassoun, professeure documentaliste dans l'Académie de Créteil,*
- *Marine Thomas, professeure documentaliste dans l'Académie de Lille.*

Mai 2022